

*Tableau de bord*  
mars 2009 - mars 2010



Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

de la *Scarpe aval*

Le SAGE Scarpe aval a été approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs, à travers leurs compétences et sur leur territoire d'action, participe à la mise en œuvre de ses orientations en matière de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le tableau de bord est constitué d'un ensemble d'indicateurs renseignés périodiquement pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. Cet outil est également un outil de communication et d'aide à la décision pour la CLE et l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du projet.

Le SAGE Scarpe aval a défini ce suivi dans la fiche action 5-AI "Tableau de bord de suivi évaluation du SAGE Scarpe aval".

### Deux types d'indicateurs ont été définis :

- **les indicateurs de réalisation** décrivent les actions mises en œuvre en vue de la réalisation de l'objectif,
- **les indicateurs de résultats** permettent d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre et donc l'atteinte de l'objectif.

Ils permettent d'évaluer :

- la prise en compte du SAGE approuvé dans les décisions administratives et les documents d'urbanisme (objectif 1) ;
- la participation à la réalisation des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (objectifs 2 et 3) ;
- la mise en œuvre du SAGE par rapport aux enjeux de préservation des milieux humides et de lutte contre les inondations (objectifs 4 et 5) ;
- la mise à disposition et la diffusion des informations relatives aux enjeux liés à l'eau sur le territoire (objectif 6).

Une cohérence a été recherchée entre les indicateurs du SAGE et ceux du SDAGE Artois-Picardie approuvé le 20 novembre 2009. Ce logo identifie les indicateurs communs au SDAGE Artois Picardie et au SAGE Scarpe aval



<b>Objectif 1 : Prise en compte du SAGE Scarpe aval dans les documents d'urbanisme.....</b>	<b>4</b>
Indicateur 1 : Nombre de collectivités accompagnées dans leur procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE.....	5
<b>Objectif 2 : Tendre vers le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines.....</b>	<b>6</b>
Indicateur 2.a : Volumes prélevés sur le territoire par usage.....	7
Indicateur 2.b : Suivi piézométrique de la nappe de la craie.....	7
Indicateur 2.c : Evolution des rendements des réseaux eau potable.....	8
Indicateur 2.d : Nombre d'autorisation de captage évaluée.....	9
<b>Objectif 3 : Tendre vers le bon état qualitatif des masses d'eau souterraines et superficielles... </b>	<b>10</b>
Indicateur 3.a : Etat chimique des masses d'eau souterraine.....	12
Indicateur 3.b : Etat physico chimique des cours d'eau.....	13
Indicateur 3.c : Etat biologique des masses d'eau de surface.....	14
Indicateur 3.d : Etat écologique des masses d'eau de surface.....	15
Indicateur 3.e : Etat chimique des masses d'eau de surface.....	16
Indicateur 3.f : Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux.....	17
<b>Objectif 3.1. Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine.....</b>	<b>18</b>
Indicateur 3.1.a : Pourcentage des actions issues du Diagnostic Territorial Multi-Pressions mises en œuvre.....	18
Indicateur 3.1.b : Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de DUP pour les captages en eau potable.....	19
<b>Objectif 3.2. Maîtriser les pollutions d'origine domestique.....</b>	<b>20</b>
Indicateur 3.2.a : Etat d'avancement des zonages d'assainissement.....	20
Indicateur 3.2.b : Etat du système d'assainissement collectif.....	21
Indicateur 3.2.c : Etat de l'assainissement non collectif sur le territoire.....	22
Indicateur 3.2.d : Evolution des dépôts sauvages identifiés.....	23
Indicateur 3.2.e : Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides.....	24
<b>Objectif 3.3. Maîtriser les pollutions d'origine agricole.....</b>	<b>25</b>
Indicateur 3.3.a : Mise aux normes des bâtiments d'élevage.....	25
Indicateur 3.3.b : Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement.....	26
<b>Objectif 3.4. : Maîtriser les pollutions d'origine industrielle.....</b>	<b>27</b>
Indicateur 3.4.a : Modalités de traitement des rejets industriels.....	27
<b>Objectif 3.5. : Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles.....</b>	<b>28</b>
Indicateur 3.5.a : Espèces invasives recensées et localisation.....	28
Indicateur 3.5.b : Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG.....	29
Indicateur 3.5.c : Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion.....	30
Indicateur 3.5.d : Actions mises en œuvre en lien avec le PDPG.....	31
<b>Objectif 4 : Préserver et valoriser les milieux naturels et humides.....</b>	<b>32</b>
Indicateur 4.a : Evolution de l'occupation du sol.....	33
Indicateur 4.b : Superficie d'espaces à enjeux classés en zone N ou secteur spécifique / superficie d'espaces à enjeux identifiés.....	34
Indicateur 4.c : Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité, gérée ou réhabilitée.....	35
<b>Objectif 5 : Maîtriser les écoulements et lutter contre les inondations.....</b>	<b>36</b>
Indicateur 5.a : Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues.....	37
Indicateur 5.b : Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris.....	38
Indicateur 5.c : Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée.....	39
Indicateur 5.d : Action de "Porter à connaissance" inondations.....	40
<b>Objectif 6 : Améliorer la connaissance.....</b>	<b>41</b>
Indicateur 6.a : Lettre d'information diffusée et thèmes traités.....	41
Indicateur 6.b : Actions de formation, de communication et de sensibilisation réalisées.....	42

# Objectif I - *Prise en compte du SAGE Scarpe aval dans les documents d'urbanisme*

## Rappel

L'approbation préfectorale du SAGE lui confère une existence juridique. L'article L212-5-2 du Code de l'Environnement impose que les décisions prises dans le domaine de l'eau soient compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE approuvé. La loi du 21 avril 2004 portant transcription de la directive 2000/60/CE renforce le lien entre les problématiques d'eau et d'urbanisme en imposant la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE approuvé.

## Stratégie du SAGE

La CLE souhaite développer la culture de l'amont auprès des maîtres d'ouvrage. Afin d'élaborer des projets (documents d'urbanisme ou aménagements ayant un impact sur l'eau) compatibles avec les orientations du SAGE, il s'avère nécessaire de prendre en compte le plus tôt possible dans le projet les enjeux liés à l'eau identifiés dans le SAGE.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
I	Nombre de collectivités accompagnées dans leurs procédures de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE	Structure animatrice de la CLE	Annuelle	

Objectif I

Indicateur I

## Nombre de collectivités accompagnées dans leur procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

### Contexte

Le SAGE dans sa mesure 5B-M9 prévoit d'accompagner les collectivités dans leur procédure de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE. Cette volonté est réaffirmée par les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

### Définition de l'indicateur

Evaluer les niveaux d'association de la CLE aux procédures de révision/élaboration des documents d'urbanisme.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Structure animatrice de la CLE, 2010

### Analyse

La CLE est associée aux démarches d'élaboration/révision de documents d'urbanisme :

- en amont, par la fourniture de données aux bureaux d'étude, aux services de l'Etat ou aux communes ;
- pendant, en participant aux différentes réunions ;
- après, lors de la phase de consultation. Cette consultation n'est pas obligatoire réglementairement.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord travaille actuellement à l'élaboration d'un guide méthodologique de prise en compte du SAGE Scarpe aval dans les documents d'urbanisme.

Une réunion a également été organisée avec les Services de l'Etat afin de fournir et expliquer les données du SAGE à porter à connaissance des communes.

### Niveaux d'association de la CLE

Communes	Fourniture des données	Participation aux réunions	Consultation de la CLE
Beuvry la Forêt	X		
Bruille St Amand	X	X	X
Château l'Abbaye	X	X	
Faumont		X	
Hasnon	X	X	
Hérin			X
Orchies	X		
Pecquencourt	X		
Râches			X
Raimbeaucourt	X		
Raismes	X		
Roost Warendin	X	X	
Rosult	X		
SCoT Valenciennois	X	X	
Somain	X	X	
Vred	X	X	
Waller	X		
Warlaing	X	X	

[Liens vers le document SAGE](#)

**Thème 5**  
**Orientation 5B**  
**Mesure**

Améliorer la connaissance  
Diffuser le SAGE et les données du SAGE  
5B-M9

## Objectif 2 - *Tendre vers le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines*

### Objectifs DCE

- En 2015, atteindre le bon état quantitatif pour la masse d'eau souterraine de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée.
- En 2015, atteindre le bon état quantitatif pour la masse d'eau souterraine des sables du Landénien d'Orchies.

### Rappel

L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes. (Source : SDAGE Bassin Artois Picardie).

### Stratégie du SAGE

Le SAGE souhaite permettre d'assurer de façon durable la satisfaction des besoins en eau des différents usagers. Autrement dit s'assurer que les prélèvements moyens en eau soient inférieurs ou égaux à la recharge de la ressource. Pour cela, la CLE souhaite agir notamment en amont au niveau des prélèvements d'eau souterraine mais également au niveau de la distribution d'eau potable en limitant les pertes liées aux réseaux.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
2a	Volumes prélevés sur le territoire par usage	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	
2b	Suivi piézométrique de la nappe de la craie	BRGM	Chroniques piézométriques sur les années disponibles	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
2c	Évolution des rendements des réseaux de distribution d'eau potable	Structures compétentes en eau potable	Tous les ans	
2d	Nombre d'autorisation de captage évaluée	Services de Police de l'Eau	Tous les ans	

## Objectif 2

## Indicateur 2.a

## Volumes prélevés sur le territoire par usage



### Contexte

La principale ressource en eau du territoire est constituée par la nappe de la craie. Dans les années 70, près de 35 millions de m<sup>3</sup> étaient prélevés chaque année. Ces volumes diminuent progressivement.

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution des volumes prélevés par usage.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

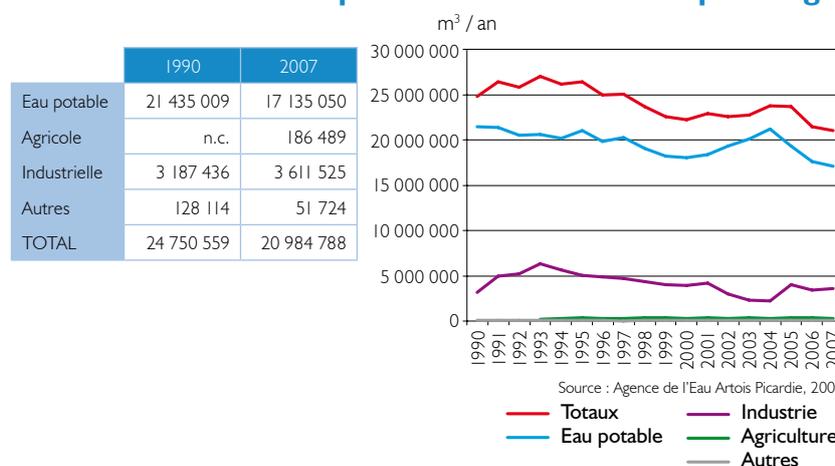
Agence de l'Eau Artois Picardie, 2007

### Analyse

Les chiffres disponibles ne prennent en compte que les prélèvements connus de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ce qui n'est pas toujours le cas pour les prélèvements agricoles et à usage de loisir. En 2007, 21 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés dans la nappe de la craie sur le territoire du SAGE.

Les prélèvements domestiques représentent 82% des prélèvements totaux. Les prélèvements industriels ont diminué de plus de 60% depuis les années 70. Aujourd'hui, on observe une stagnation des prélèvements industriels qui représentent 15% des prélèvements totaux.

### Evolution des volumes prélevés sur le territoire par usage



## Objectif 2

## Indicateur 2.b

## Suivi piézométrique de la nappe de la craie

### Contexte

La capacité de la nappe de la craie est variable mais répond en général à la demande en eau des différents usages. Le suivi piézométrique permet de mesurer le niveau de l'eau souterraine. Ce niveau varie avec l'exploitation de la nappe.

### Définition de l'indicateur

Evaluer les variations de la nappe de la craie à partir des données de 2 piézomètres qui se trouvent dans la masse d'eau "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée".

### Fréquence

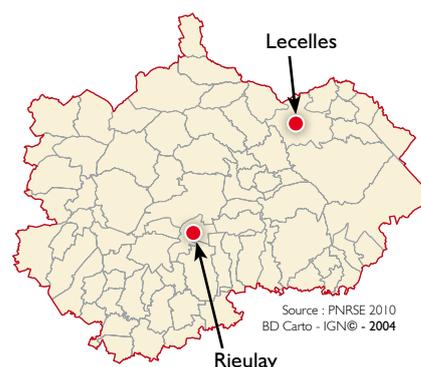
Tous les ans

### Source

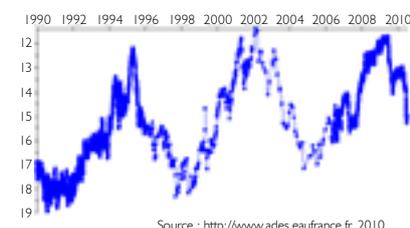
<http://www.ad.es.eaufrance.fr>, 2010

### Analyse

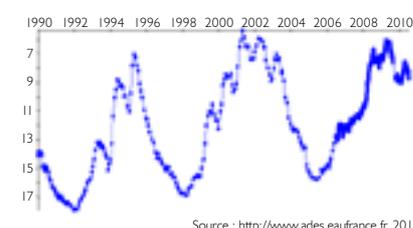
Sur les 20 dernières années, on observe une tendance à la hausse du niveau général de la nappe de la craie. Des déficits importants ont pu être observés ponctuellement dans les années 1991, 1998, 2005-2006.



Profondeur relative (m) / repère du piézomètre de code national 00216X0073SPZ3 - **LECELLES**



Profondeur relative (m) / repère du piézomètre de code national 00281X0002SFI - **RIEULAY**



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 2

Indicateur 2.c

# Evolution des rendements des réseaux eau potable



### Contexte

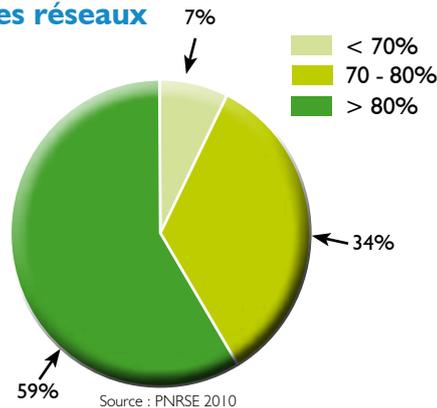
L'équilibre entre la recharge de l'aquifère et les besoins en eau est précaire. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les fuites d'eau notamment au niveau des réseaux de distribution d'eau potable.

La mesure IA-M7 du SAGE préconise de "tendre vers un objectif minimum de rendement de 80% des rendements de distribution de l'eau potable".

### Analyse

Environ 1/3 de la population est desservie par un réseau eau potable dont le rendement est inférieur à 80%. Ces unités de distribution sont principalement des unités où l'habitat est diffus et les réseaux très longs, ce qui augmente d'une part les possibilités de fuites et d'autre part rend plus difficile l'entretien des réseaux.

### Répartition de la population en fonction du rendement des réseaux



### Rendement des réseaux eau potable par unité de distribution

Périmètre administratif du SAGE

#### Rendement des réseaux eau potable (2008)



#### Organisation de la distribution d'eau potable

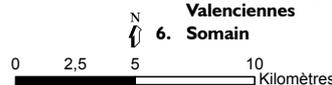
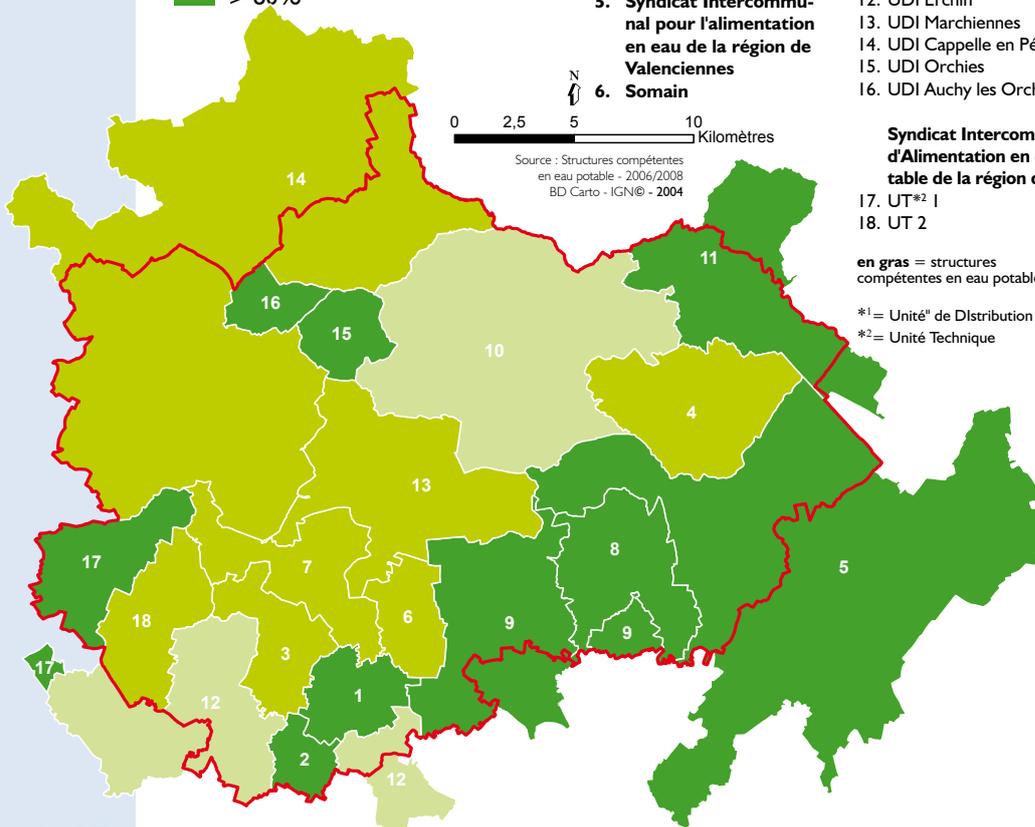
- |   |                            |
|---|----------------------------|
| 1. Syndicat intercommunal d'Aniche Auberchicourt                                  | 7. Noréade                 |
| 2. Monchecourt  | 8. UDI*1 Pecquencourt      |
| 3. Syndicat intercommunal Masny, Montigny, Ecaillon                               | 9. UDI Wallers             |
| 4. Saint-Amand les Eaux   | 10. UDI Erre               |
| 5. Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau de la région de Valenciennes | 11. UDI Millonfosse        |
| 6. Somain   | 12. UDI Maulde             |
|   | 13. UDI Erchin             |
|   | 14. UDI Marchiennes        |
|   | 15. UDI Cappelle en Pévèle |
|   | 16. UDI Orchies            |

#### Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la région de DOuai

- 17. UT\*2 I
- 18. UT 2

en gras = structures compétentes en eau potable

\*1 = Unité<sup>e</sup> de Distribution  
\*2 = Unité Technique



Source : Structures compétentes en eau potable - 2006/2008  
BD Carto - IGN® - 2004

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'impact des actions mises en œuvre par les distributeurs d'eau pour limiter les fuites au niveau des réseaux de distribution d'eau potable.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Structures compétentes en eau potable (2008) sauf pour le Syndicat Intercommunal Aniche-Auberchicourt (2006)

[Liens vers le document SAGE](#)



## Objectif 3 - *Tendre vers le bon état qualitatif pour les masses d'eau souterraines et superficielles*

### Objectifs DCE

Un report de délai a été demandé pour l'atteinte du bon état écologique de la "Scarpe canalisée aval" et l'atteinte du bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée". Il s'agit donc :

- en 2027, atteindre le bon état écologique pour la masse d'eau superficielle "Scarpe canalisée aval",
- en 2015, atteindre le bon état écologique pour la masse d'eau plan d'eau "Mare à Goriaux",
- en 2027, atteindre le bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée",
- en 2015, atteindre le bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Sables du Landénien d'Orchies".

### Stratégie du SAGE

Afin d'inverser la tendance à la dégradation des masses d'eau et atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielles et bon état qualitatif pour les masses d'eau souterraines, il s'agit de protéger la ressource en eau souterraine (obj.3.1) et lutter contre toutes les sources de pollution, quelle qu'en soit l'origine : domestique (obj.3.2.) , agricole (obj.3.3) et industrielle (obj 3.4). L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles (obj.3.5) passe également par des mesures en faveur de la préservation et/ou la restauration des fonctionnalités naturelles du réseau hydrographique.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3a	Etat chimique des masses d'eau souterraine	Agence de l'Eau Artois Picardie	Tous les ans	
3b	Etat physico chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois Picardie	Tous les ans	
3c	Etat biologique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois Picardie	Tous les ans	
3d	Etat écologique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois Picardie	Tous les ans	
3e	Etat chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois Picardie	Tous les 3 ans	
3f	Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux	Agence de l'Eau Artois Picardie	Tous les ans	

[Liens vers le document SAGE](#)

**Thème 1** Sauvegarde de la ressource en eau  
**Thème 2** Lutte contre les pollutions  
**Thème 3** Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques

**Objectif 3.1. Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine**

Il s'agit de mettre en place des mesures de protection efficaces des aquifères vis à vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.1.a	Pourcentage d'actions issues du DTMP mises en oeuvre	Noréade	Tous les ans	
3.1.b	Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de DUP pour les captages en eau potable	DDASS	Tous les ans	

**Objectif 3.2. Maîtriser les pollutions d'origine domestique**

Avec 457 hab/km<sup>2</sup>, le territoire du SAGE présente l'une des plus fortes densités de France. Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus la qualité des eaux superficielles mais également souterraines. Le SAGE a identifié trois leviers d'action : l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif ; l'amélioration de la gestion des déchets notamment des dépôts sauvages et la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires non agricoles.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.2.a	Etat d'avancement des zonages d'assainissement	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement	Tous les ans	
3.2.b	Etat du système d'assainissement collectif	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement	Tous les ans	
3.2.c	Etat de l'assainissement non collectif sur le territoire	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement	Tous les ans	
3.2.d	Evolution des dépôts sauvages identifiés	Ecogardes	Tous les ans	
3.2.e	Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides.	Collectivités, PNRSE, gestionnaires de voirie	Tous les ans	

**Objectif 3.3 Maîtriser les pollutions d'origine agricole**

Le territoire du SAGE est caractérisé par une agriculture de type polyculture-élevage et de maraîchage dans le Douaisis. L'ensemble du territoire est repris dans les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates. Il s'agit donc de limiter les pollutions ponctuelles mais également diffuses (phytosanitaires, fertilisants) liées à l'activité agricole.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.3.a	Mise aux normes des bâtiments d'élevage	Chambre agriculture	Tous les ans	
3.3.b	Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement	PNRSE, Gabnor	Tous les ans	

**Objectif 3.4. Maîtriser les pollutions d'origine industrielle**

Le territoire compte près de 130 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) organisées autour de l'agroalimentaire, la chimie, le traitement de surface... Les ICPE sont les industries ayant un impact fort sur l'environnement et donc sur l'eau. Il s'agit donc d'une part de limiter leurs rejets mais également d'améliorer les modalités de traitement de ceux-ci.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.4.a	Modalités de traitement des rejets industriels	DREAL	Tous les ans	

**Objectif 3.5. Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles**

Afin d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau du bassin versant, il est important de favoriser la reproduction naturelle des espèces piscicoles et leur libre circulation, d'éviter la prolifération des espèces invasives et de préserver les fonctions naturelles du réseau hydrographique.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.5.a	Espèces invasives recensées et localisation	CBNBL	Tous les ans	
3.5.b	Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG	Structures à compétence hydraulique	Tous les ans	
3.5.c	Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion	Structures à compétence hydraulique	Tous les ans	
3.5.d	Actions mises en oeuvre en lien avec le PDPG	Fédération de pêche	Tous les ans	



Objectif 3

Indicateur 3.b

Etat physico-chimique des cours d'eau

**Contexte**

7 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles du réseau de l'Agence de l'eau Artois Picardie sont situées sur le territoire du SAGE. L'état physico chimique est évalué à partir des paramètres : bilan en oxygène, nutriments (phosphore, azote), température et acidification.

**Définition de l'indicateur**

Evaluer la qualité physico chimique des cours d'eau.

**Fréquence**

Tous les ans

**Source**

Agence de l'Eau Artois Picardie, 2008

**Analyse**

La qualité des cours d'eau reste globalement mauvaise : les quantités en azote, phosphore et en matières organiques (marqueurs d'une pollution essentielle-

ment domestique) sur la Scarpe aval sont importantes et favorisent la prolifération végétale au niveau de la Scarpe.

**Stations de mesures situées sur le territoire du SAGE**

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Absence de données
- Station représentative de la masse d'eau

n° Station Qualité eau surface	Nom Station Qualité	Réseau de mesure
38100	La Scarpe canalisée à Douai (59)	RHAP <sup>1</sup>
39000	La Scarpe canalisée à Râches (59)	RHAP
40000	La Scarpe canalisée à Marchiennes (59)	RHAP
41000	La Scarpe canalisée à Nivelles (59)	RCS <sup>2</sup> /RCO <sup>3</sup>
47000	La Grande Traitoire à Saint-Amand (59)	RHAP
48800	Le Courant de l'Hôpital à Millonfosse (59)	RHAP
49000	Le Décours à Thun-Saint-Amand (59)	RHAP

1 = Réseau Historique Artois-Picardie  
2 = Réseau de Contrôle de Surveillance  
3 = Réseau de Contrôles Opérationnels



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3

Indicateur 3.c

# Etat biologique des masses d'eau de surface

### Contexte

Les principaux éléments de qualité biologiques qui permettent d'évaluer l'état écologique des cours d'eau sont :

- l'IBD pour les diatomées,
- l'IBGN pour les macro-invertébrés,
- l'IPR pour les poissons.

Sur le territoire du SAGE, seul l'Indice Biologique Diatomées (IBD) peut être analysé.

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'état biologique de la Scarpe canalisée.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Agence de l'Eau Artois Picardie, 2008

### Analyse

L'IBD repose sur l'examen d'un groupe d'algues microscopiques, les diatomées. Ces végétaux sont sensibles aux variations de la qualité de l'eau et particulièrement à la matière organique, aux éléments nutritifs (azote, phosphore), à la minéralisation et au pH.

La station représentative de la masse d'eau située sur la Scarpe canalisée à Nivelles présente un état médiocre par rapport à la biologie.

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Absence de données
- Station représentative de la masse d'eau
- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Lien vers le document SAGE](#)



Objectif 3

Indicateur 3.d

# Etat écologique des masses d'eau de surface

### Contexte

Le bon état écologique correspond au respect de seuils pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques sous-tendant la biologie.

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'état écologique de la Scarpe canalisée.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Agence de l'Eau Artois Picardie, 2008

### Analyse

La Scarpe canalisée, masse d'eau AR49, se trouve en état médiocre au sens de la DCE. L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon état en 2027.

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Stations de mesures
- Station représentative de la masse d'eau
- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Lien vers le document SAGE](#)



## Objectif 3

## Indicateur 3.f

Etat chimique et potentiel  
écologique de la Mare à Goriaux**Contexte**

La Mare à Goriaux est un étang intra forestier de 78 ha. Comme les 4 autres masses d'eau "Plans d'eau" du Bassin Artois Picardie, elle bénéficie d'un suivi afin d'évaluer son état chimique et son potentiel écologique.

**Définition de l'indicateur**

Evaluer l'état chimique et le potentiel écologique de la Mare à Goriaux.

**Fréquence**

Tous les ans

**Source**

Agence de l'Eau Artois Picardie, 2009

**Analyse**

Comme en 2008, la Mare à Goriaux est en **bon état chimique**.

Cependant, de fortes concentrations en phosphore total ont été relevées. Ce seul paramètre empêche la Mare à Goriaux d'atteindre le bon potentiel écologique.



[Lien vers le document SAGE](#)

# Objectif 3.1 - Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine

Objectif 3.1

Indicateur 3.1.a

## Pourcentage des actions issues du Diagnostic Territorial Multi-Pressions mises en oeuvre

### Contexte

La nappe de la craie est la principale ressource en eau potable du territoire. Elle permet, à partir des prélèvements effectués sur le territoire du SAGE d'alimenter la population des communes du SAGE mais également celle de la métropole lilloise et de Valenciennes. Cette nappe est très vulnérable dans la partie Sud du territoire où elle n'est pas protégée. Pour limiter le risque de contamination de la ressource par les pollutions diffuses, la CLE a souhaité mettre en place une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur 48 communes du SAGE qui représentent 356 km<sup>2</sup> soit plus de 50% du territoire du SAGE.

### Analyse

La première phase de l'ORQUE consiste en la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multipressions (DTMP). Cette étude, débutée en 2010, permettra de dresser un état des lieux des milieux naturels, de définir les zones les plus vulnérables et d'identifier les sources potentielles de pollutions. Elle aboutira sur un programme d'actions qui sera mis en oeuvre par l'ensemble des acteurs.

 Périmètre du DTMP

### Vulnérabilité de la nappe de la craie face aux pollutions

-  Très forte
-  Forte
-  Moyenne à faible (avec un gradient décroissant du sud vers le nord-nord-ouest)

-  Voies navigables
-  Réseau primaire
-  Réseau secondaire

-  Périmètre administratif du SAGE
-  Limites communales

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Noréade, 2010



Source : PNRSE - 2004/2006 (d'après BRGM 1966/1967/1973) CSENPC - 2006 BD Carto - IGN © - 2004

[Lien vers le document SAGE](#)

## Objectif 3.1

## Indicateur 3.1.b

## Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés DUP pour les captages en eau potable

### Contexte

En 2007, un peu plus de 17 millions de m<sup>3</sup> ont été prélevés sur le territoire pour l'alimentation en eau potable. L'ensemble des forages du territoire est protégé des pollutions accidentelles grâce à la mise en place des périmètres de protection rapprochés et/ou éloignés. Il est maintenant indispensable de faire appliquer les mesures imposées par les déclarations d'utilité publique (DUP).

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de DUP.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

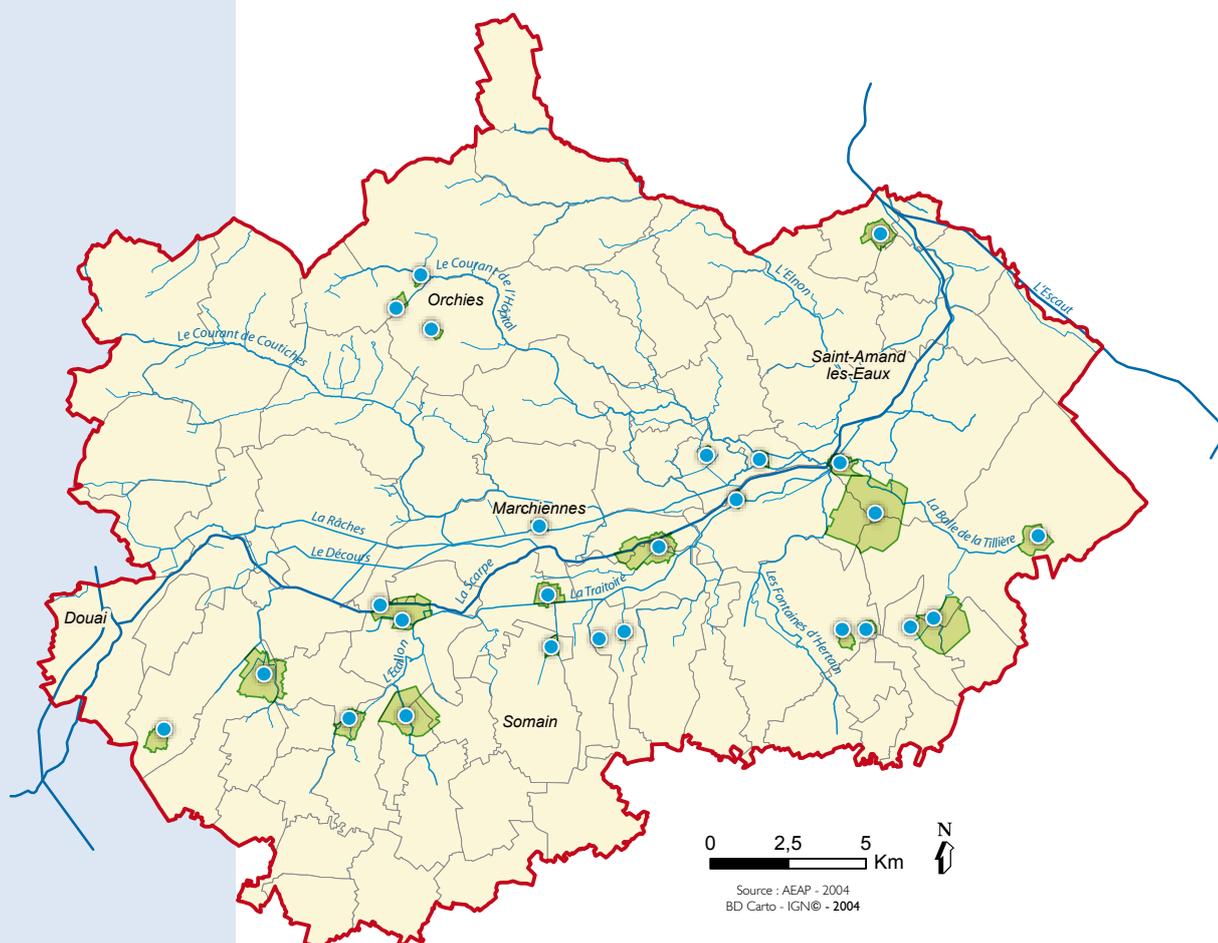
DDASS, 2010

### Analyse

Cet indicateur n'est pas renseigné pour le moment. L'évaluation, par la DDASS, de la mise en œuvre des prescriptions des DUP est en cours.

### Protection des captages d'eau potable

-  Captages en eau potable
-  Mettre en oeuvre les prescriptions des DUP de protection des captages
-  Voies navigables
-  Réseau primaire
-  Réseau secondaire
-  Périmètre administratif du SAGE
-  Limites communales



[Liens vers le document SAGE](#)

# Objectif 3.2 - *Maîtriser les pollutions d'origine domestique*

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.a

## Etat d'avancement des zonages d'assainissement

### Contexte

Les études de zonage d'assainissement permettent de définir les secteurs d'habitat à raccorder sur le système de traitement des eaux usées et ceux qui seront en assainissement non collectif. La Directive Eaux Résiduelles Urbaines (ERU) imposait la réalisation de ces zonages avant le 31 décembre 2005.

### Analyse

Toutes les communes ont engagé la démarche. 71% des communes ont un zonage d'assainissement approuvé, ce qui représente 79% de la population du territoire.

Plus d'un quart des communes ont un zonage réalisé mais celui-ci n'a pas été approuvé ; soit l'enquête publique n'a pas été réalisée (19%), soit la délibération n'a pas été prise (7%).

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de la réalisation des zonages d'assainissement eaux usées.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Gestionnaires d'assainissement 2010



[Liens vers le document SAGE](#)

## Objectif 3.2

## Indicateur 3.2.b

## Etat du système d'assainissement collectif

## Contexte

Les études diagnostics permettent de connaître l'état des réseaux et de prévoir les améliorations à y apporter. Ces études sont importantes pour la mise en place de l'autosurveillance des réseaux, obligation réglementaire pour les agglomérations de plus de 10 000 Equivalent Habitant (EH).

## Définition de l'indicateur

Evaluer le fonctionnement des STEP et l'état d'avancement des études diagnostics.

## Fréquence

Tous les ans

## Source

Gestionnaires d'assainissement - 2010

## Diagnostic d'assainissement

- Réalisé
- En cours
- Pas réalisé

## Stations d'épuration

- Pas de problème
- Gestion des boues
- Gestion des boues et surcharge hydraulique
- Pas de traitement de l'azote ni du phosphore
- Hors "SAGE"
- Autosurveillance des DO de plus de 2000 EH
- Périmètre administratif du SAGE
- Agglomérations d'assainissement
- Limites communales

## Analyse

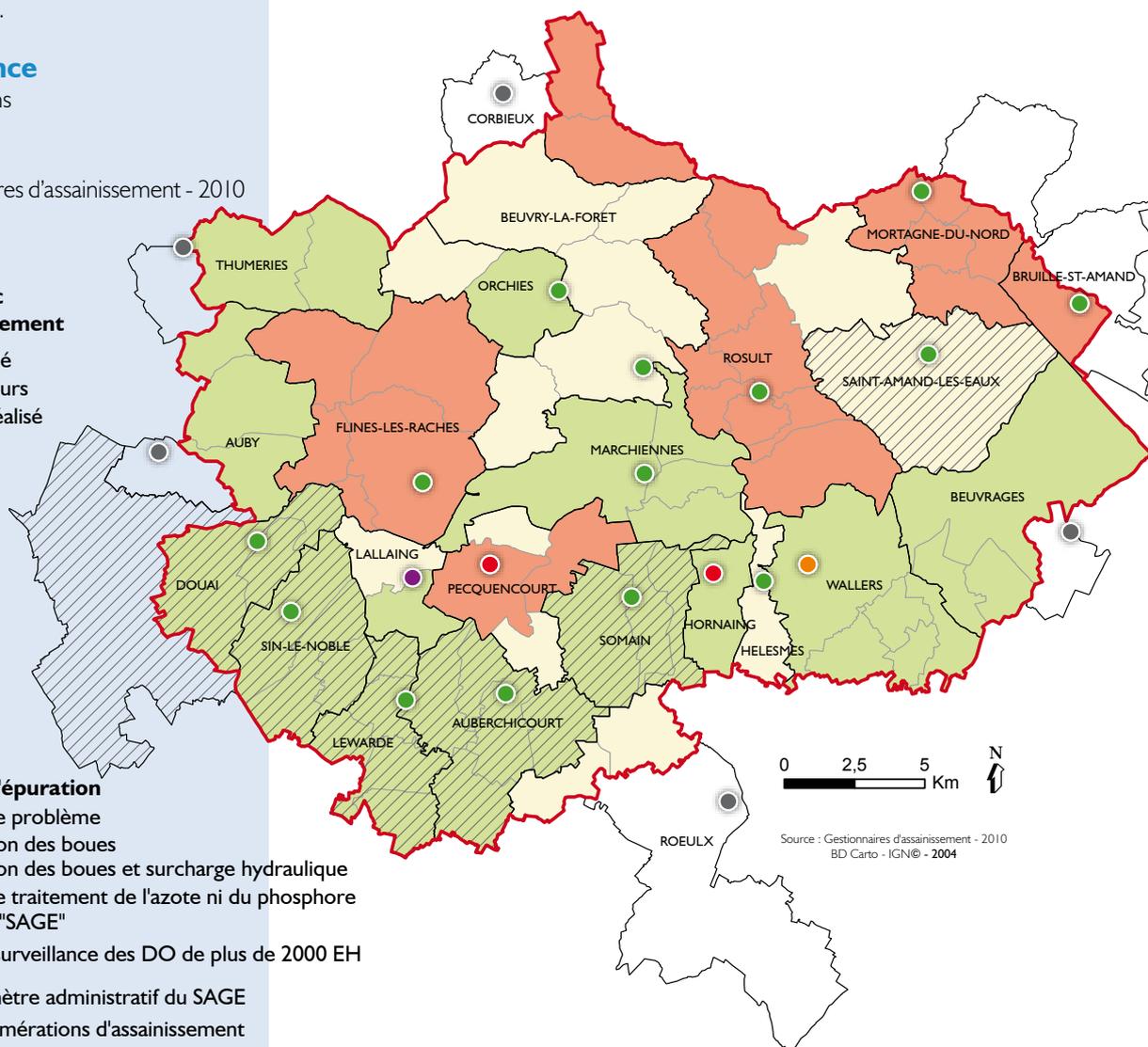
4 Stations d'Épuration (STEP) apparaissent problématiques. La STEP d'**Hornaing** doit être abandonnée en 2010, les eaux seront reprises au sein de la STEP de Somain.

Une étude diagnostic est en cours sur la STEP de **Lallaing**. Cette station de lagunage, de part le procédé de traitement ne permet pas le traitement de l'azote ni du phosphore.

Le transfert des boues de **Pecquencourt** vers la STEP d'Orchies est prévu.

Des travaux sont également en cours sur les réseaux de Hérin et Oisy, communes de l'agglomération d'assainissement de **Wallers**.

60% des communes ont un diagnostic d'assainissement réalisé ou en cours, ce qui représente 80% de la population. 6 agglomérations d'assainissement ont mis en place l'autosurveillance des réseaux.



Source : Gestionnaires d'assainissement - 2010  
BD Carto - IGN® - 2004

## Liens vers le document SAGE

**Thème 2**  
**Orientation 2A**  
**Mesures**

Lutte contre les pollutions  
Maîtriser les pollutions d'origine domestique  
2A-R3, 2A-M1, 2A-M2, 2A-M3, 2A-M4

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.c

# Etat de l'assainissement non collectif sur le territoire

### Contexte

Au 31 décembre 2005, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) devaient être mis en place. L'assainissement non collectif représente plus de 2 220 installations sur le territoire d'après l'état actuel des recensements. Plus de 10% des installations autonomes se trouvent dans la zone de vulnérabilité forte à très forte de la nappe de la craie. Le SAGE recommande de réaliser la mise en conformité des installations dans cette zone (2A-R2).

### Définition de l'indicateur

Evaluer la mise en place des SPANC

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Agence de l'eau Artois Picardie, Gestionnaires d'assainissement - 2010

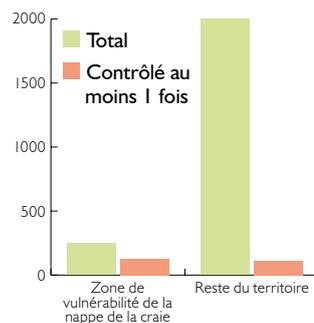
### Analyse

La Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD) et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), ont chacune mis en place un SPANC. Les contrôles de conformité sont réalisés sur l'ensemble des installations d'assainissement autonome (220 habitations) sur lesquelles ces EPCI sont compétentes en ANC. Réglementairement, la mise en conformité des installations doit intervenir dans les 4 ans suivant le contrôle. Noréade, le SIARB et le SIP\* ont mis en place un SPANC. Actuellement, les contrôles ne sont réalisés que sur les installations neuves ou lors de vente de biens.

Noréade va procéder au contrôle des installations autonomes existantes à partir de 2010 et en priorité sur les communes de Erre, Fenain et Wallers qui sont considérées à enjeu "eau potable" dans le SDAGE Artois Picardie et situées dans la zone de vulnérabilité forte à très forte de la nappe de la craie. Le Syndicat Intercommunal de la région de Roelux et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Denais (SIAD) n'ont pas mis en place de SPANC. 50% des installations d'assainissement autonome situées dans la zone de vulnérabilité de la nappe ont été contrôlées au moins une fois.

### Etat d'avancement de la mise en place des SPANC

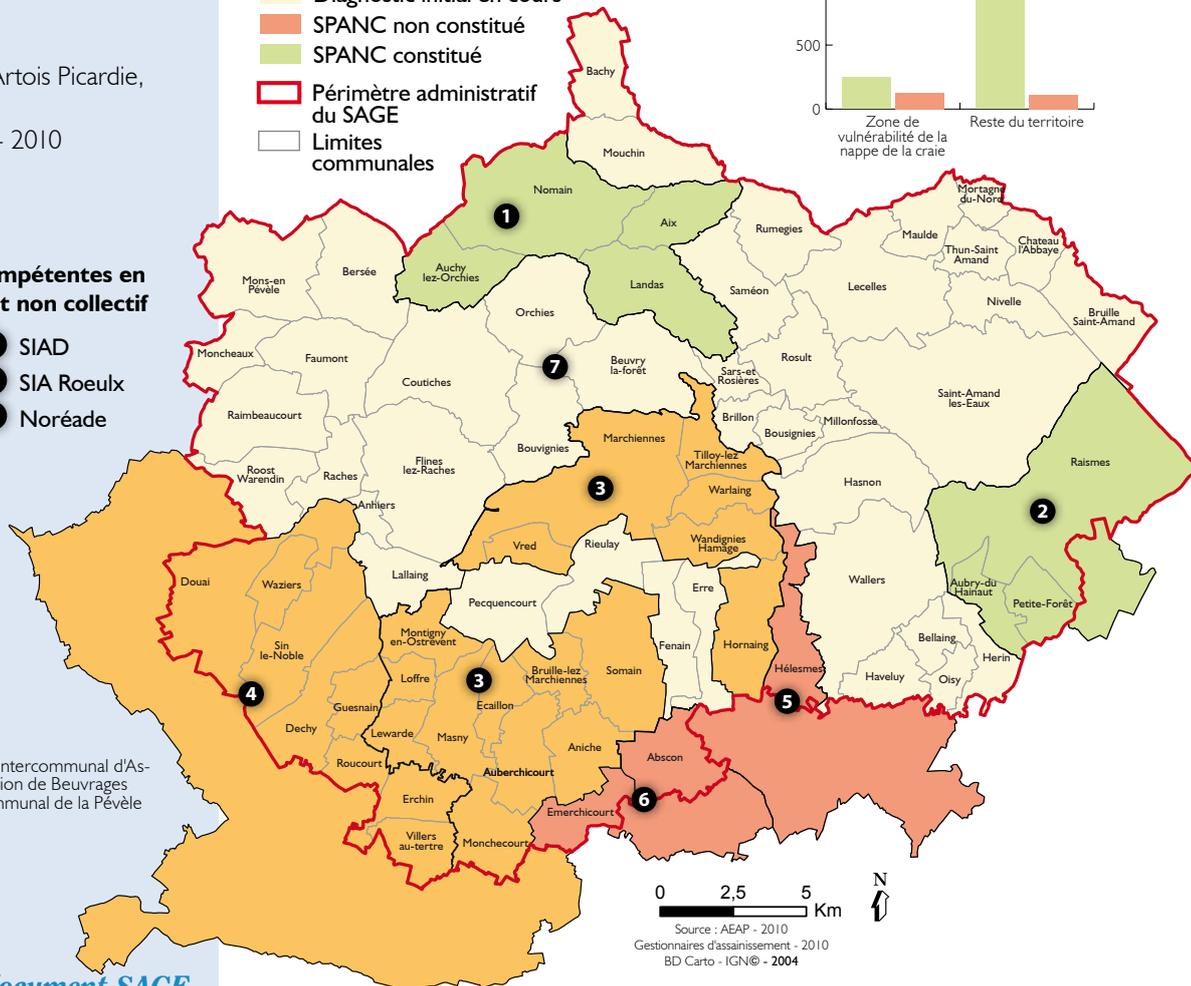
- Effectif
- Diagnostic initial en cours
- SPANC non constitué
- SPANC constitué
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



### Structures compétentes en assainissement non collectif

- 1** SIP
- 2** SIARB
- 3** CCCO
- 4** CAD
- 5** SIAD
- 6** SIA Roelux
- 7** Noréade

\* = SIARB : Syndicat Intercommunal de la Région de Beauvages  
SIP : Syndicat Intercommunal de la Pèvéle



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.d

# Evolution des dépôts sauvages identifiés

### Contexte

Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus les milieux aquatiques superficiels et souterrains. Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les écogardes assurent une veille notamment sur les dépôts sauvages dans le domaine public. Ce dispositif n'existe pas sur les communes situées en dehors du PNR Scarpe-Escaut.

### Analyse

86 points de dépôts ont été identifiés sur le territoire du SAGE compris dans le PNRSE. 27% des dépôts identifiés ont été résorbés durant l'année 2009. 4 dépôts sont à traiter en priorité. Il s'agit de dépôts de peintures, solvants situés dans le lit ou à proximité d'un cours d'eau ou fossé.

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution du nombre et du type de dépôts sauvages identifiés.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

PNRSE, 2010

### Dépôts sauvages identifiés sur le territoire



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.e

## Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides

### Contexte

La concentration en pesticides est en constante augmentation dans les eaux superficielles mais également souterraines du bassin Artois Picardie. Les communes, gestionnaires de voirie sont des utilisateurs de ces produits pour l'entretien des espaces verts, des caniveaux, des bas-côtés des routes. Des outils ont été développés par différents acteurs du territoire pour limiter le recours à l'utilisation des pesticides.

### Définition de l'indicateur

Evaluer les démarches menées pour maîtriser l'utilisation des pesticides non agricoles.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Communes, EPCI,  
Gestionnaires de voirie



### Analyse

La **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)** a mis en place des sessions de formation sur les techniques alternatives au désherbage chimique à destination des agents communaux. Une première session de formation "Comment mieux désherber en respectant le réglementation, la sécurité des équipes et l'environnement ?", a réuni 21 agents techniques représentant 12 communes sur les 21 communes que compte la CCCO. Elle gère également de manière écologique le parc du Château à Lewarde et a mis en place des outils de sensibilisation à la gestion différenciée.

La commune d'**Haveluy** a signé la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et a acheté une brosse mécanique pour entretenir les caniveaux de la commune et ainsi limiter le traitement chimique sur ces zones.

Le conseil municipal de la commune de **Wallers** a donné son accord pour signer la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. La commune souhaite s'engager à atteindre le niveau 4 de cette charte.

La commune de **Rieulay** a mis en place la gestion différenciée sur 2 sites expérimentaux.

Le groupe eau de la **Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut** a réalisé une enquête auprès des communes afin de connaître leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires.



La **Communauté d'Agglomération du Douaisis** a également réalisé une enquête auprès de leurs 35 communes afin de connaître les superficies traitées, les moyens techniques et humains dont disposent les communes pour l'entretien des espaces verts et l'état de leur réflexion sur la gestion différenciée. Un groupe de travail s'est constitué afin de préparer la restitution de cette enquête aux communes. La **Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin** a mis en place une charte avec 10 jardineries du Bassin versant de l'Escrebieux et des territoires voisins dont quelques unes sur le territoire du SAGE.

Le **Conseil Général du Nord** s'est engagé dans la démarche "HQE Route Durable" qui constitue un outil d'aide à la Maîtrise d'Ouvrage routière. La démarche HQE® Route Durable se veut une approche "globale et transversale". Le Département cherche systématiquement à minimiser l'impact environnemental des infrastructures dont il est maître d'ouvrage, mais il veut aussi garantir leur contribution positive à l'aménagement de l'espace et à la qualité de vie.

**Voies Navigables de France (VNF)** en partenariat avec le **Parc naturel régional Scarpe-Escaut** a édité un "Guide technique de gestion douce du Domaine Public Fluvial". Ce guide constitue un support technique pratique destiné aux agents de VNF, aux concepteurs de cahiers des charges pour les travaux d'entretien, mais également aux prestataires ou partenaires auxquels VNF peut déléguer ou confier des missions de gestion.

[Liens vers le document SAGE](#)

## Objectif 3.3 - *Maîtriser les pollutions d'origine agricole*

Objectif 3.3

**Indicateur 3.3.a**

### Mise aux normes des bâtiments d'élevage

#### Contexte

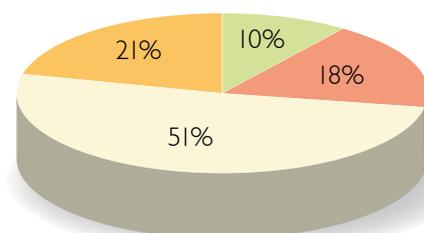
L'activité agricole principale sur le territoire est la culture (pomme de terre, betterave,...), l'élevage étant un complément de revenus. Un travail considérable de diagnostic environnemental et de mise en conformité des bâtiments d'élevage a été réalisé dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA). Mis en place en 1997, ce programme est un outil d'aides destiné aux éleveurs qui souhaitent mettre en conformité leur exploitation au regard de la gestion des effluents issus de leur élevage et qui s'engagent à adopter des pratiques culturales conformes aux exigences environnementales et agronomiques de la réglementation. Le dépôt des dossiers pour le 2nd volet (PMPOA2) a été clôturé le 31/12/07 avec une fin des travaux au 31/12/11.

#### Analyse

Plus de la moitié du cheptel du territoire a été concerné par le PMPOA, ce qui représente plus d'un quart des éleveurs. La moitié des élevages n'a ni été auditée et n'a ni bénéficié du Diagnostic Environnemental de l'Exploitation d'Élevage (DEXEL).

Les élevages n'ayant pas bénéficié du PMPOA sont soit des élevages déjà aux normes, soit des éleveurs en fin de carrière. La proportion des éleveurs qui ne sont pas aux normes n'est pas connue à ce jour à l'échelle du SAGE. Cependant, à l'échelle du département du Nord, 88% des éleveurs se sont mis aux normes, ce qui représente 1754 éleveurs en 2010.

#### Répartition des éleveurs



Source : Chambre d'Agriculture - 2007

- % PMPOA1
- % PMPOA2
- % ni audit ni dexel
- % audit sans dexel

#### Définition de l'indicateur

Evaluer l'impact des programmes existants pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

#### Fréquence

Tous les ans

#### Source

Chambre agriculture, 2007

[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.3

Indicateur 3.3.b

## Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement

### Contexte

La qualité des eaux est fortement dégradée sur l'ensemble du bassin versant de la Scarpe aval. L'activité agricole est une des sources de pollutions diffuses de la ressource eau par l'utilisation de pesticides, les usages de fertilisation,...

Différentes démarches peuvent être mises en œuvre pour limiter ces risques de pollution : les mesures agrienvironnementales, l'agriculture biologique,...

### Analyse

Plusieurs dispositifs de **mesures agrienvironnementales** existent sur le territoire. Les données ont été obtenues uniquement pour le territoire du PNRSE. Les derniers Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sur le territoire du PNRSE arriveront à échéance le 30 avril 2011. Fin 2009, **749 ha** étaient contractualisés selon ce dispositif. Les CAD ont été remplacés par les Mesures AgriEnvironnementales Territorialisées (MAEt). Le PNRSE est structure

porteuse de MAEt. En dehors de l'entretien de haies et de la restauration de mares, **172 ha** de superficies agricoles sont engagés au titre de MAEt ; ces mesures incluent une limitation de la fertilisation.

4 exploitants sont par ailleurs certifiés en **agriculture biologique** sur les communes d'Auberchicourt, Douai, Lecelles et Rumegies.

### Définition de l'indicateur

Evaluer le développement des démarches contractuelles de type mesures agrienvironnementales et les pratiques agricoles limitant les pollutions par fertilisation et utilisation de produits phytosanitaires.

### Fréquence

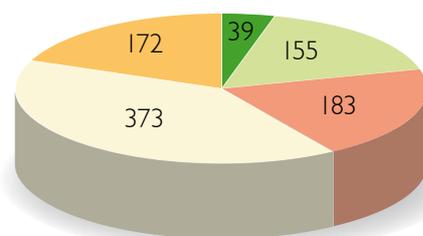
Tous les ans

### Source

PNRSE, Gabnor 2010

### Répartition des mesures agrienvironnementales (en ha)

- Zéro traitement phytosanitaire (CAD)
- Culture Intermédiaire Piège à Nitrates (CIPAN) (CAD)
- Agriculture raisonnée (CAD)
- Limitation de fertilisation (CAD)
- Limitation de fertilisation (MAEt)



Source : PNRSE - 2010

[Liens vers le document SAGE](#)

# Objectif 3.4 - *Maîtriser les pollutions d'origine industrielle*

Objectif 3.4

Indicateur 3.4.a

## Modalités de traitement des rejets industriels

### Contexte

Parmi les installations en activité, près de 100 sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Ces entreprises sont celles qui présentent le plus de risques en matière environnementale.

### Définition de l'indicateur

Evaluer les modes de traitement des effluents industriels.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

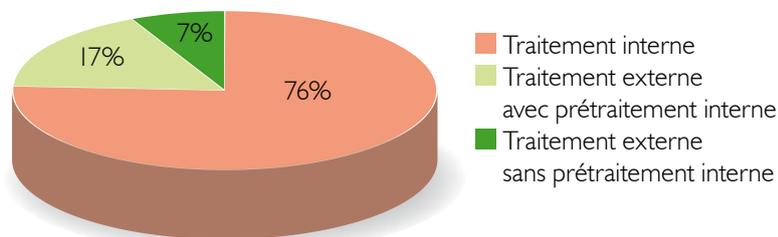
Industrie au Regard de l'Environnement (IRE 2009)

### Analyse

En 2008, un peu plus de 3 millions de m<sup>3</sup> ont été rejetés par les ICPE. Les rejets de la Centrale d'Hornaing représentent près de 40% de l'ensemble des rejets. Le SAGE a identifié 3 industries qui traitent leurs effluents en interne et rejettent directement en milieu naturel. L'objectif fixé était d'améliorer le traitement interne

et/ou étudier les possibilités de raccordement au réseau d'assainissement collectif pour ces établissements.

La Société Nouvelle de Traitement (Rumegies) s'est raccordée au réseau collectif et envoie désormais ces eaux en station d'épuration après un prétraitement interne.



Source : DREAL - 2009

[Liens vers le document SAGE](#)

# Objectif 3.5 - Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.a

## Espèces invasives recensées et localisation

### Contexte

Un certain nombre d'espèces animales et végétales sont recensées comme invasives à l'échelle nationale et du bassin Artois Picardie dont une partie a un impact négatif sur la gestion des eaux : dégradation des berges, diminution de la valeur biologique de zones humides, perturbation de l'écoulement des eaux, ...

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution des espèces invasives sur le territoire.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Conservatoire Botanique de Baillieu (CBNBL), GDON, APANGA 2009

### Analyse

Les renouées asiatiques sont les espèces les plus présentes sur le territoire. Très compétitives, leur éradication est difficile. On les retrouve notamment en bord de cours d'eau mais également au sein d'espaces à enjeux du SAGE. Un linéaire important de berges de la Scarpe est également concerné.

En bord de cours d'eau, ces peuplements empêchent la régénération naturelle des ripisylves et favorisent l'érosion des berges. L'accès des pêcheurs et autres usagers aux

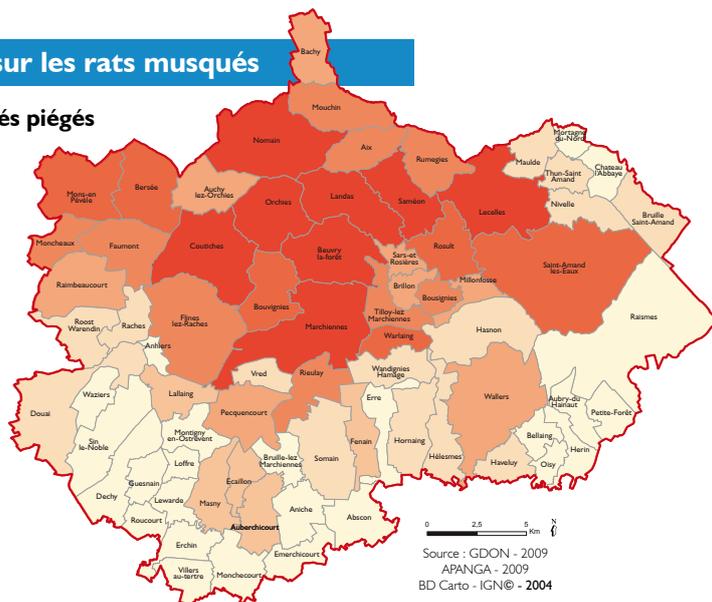
cours d'eau peut également être gêné. D'autres espèces invasives sont présentes sur le territoire : élodée, hydrocotyle fausse renoucle, balsamine géante ou lentille d'eau et peuvent poser problème localement.

Le rat musqué est également très présent sur le territoire. Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) et l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA) luttent contre la prolifération de cette espèce.

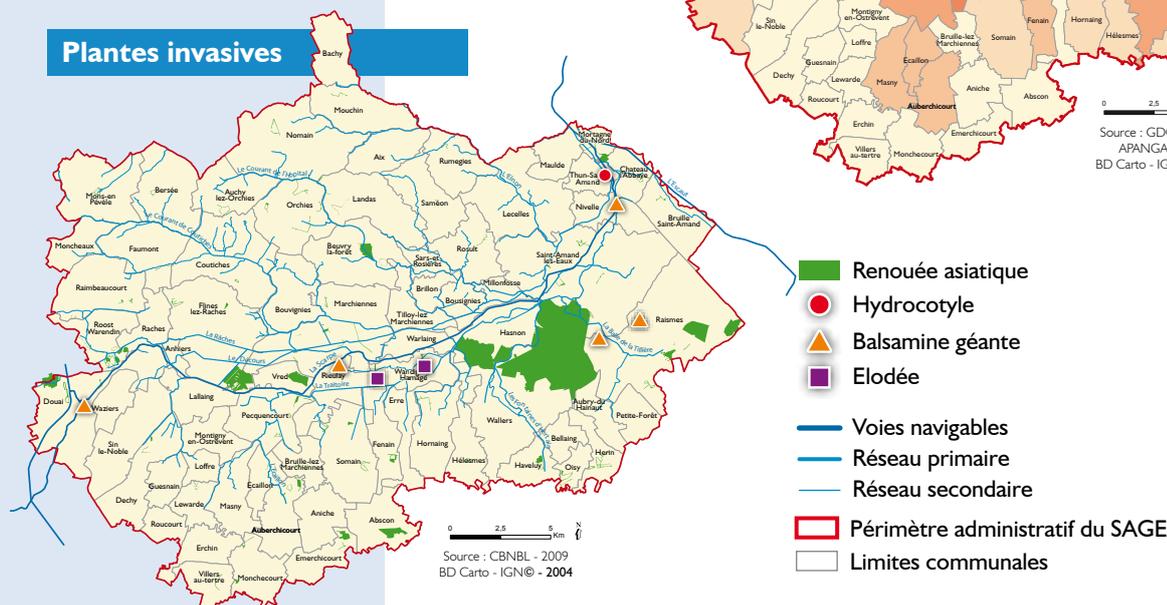
### Pression exercée sur les rats musqués

#### Nombre de rats musqués piégés

- données inconnues
- 0 à 9
- 10 à 99
- 100 à 199
- 200 à 499
- 500 à 999
- plus de 1000



### Plantes invasives



Liens vers le document SAGE

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.b

# Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG

### Contexte

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (art. L215-14 du Code de l'Environnement). En cas de carence des propriétaires riverains ; des collectivités territoriales peuvent se substituer aux propriétaires.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a pour intérêts :

- de permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées,
- d'éviter la multiplication des procédures administratives,
- de permettre aux maîtres d'ouvrage de faire contribuer aux dépenses ceux qui les ont rendus nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

### Analyse

La Communauté d'Agglomération du Douaisis compétente en entretien de cours d'eau a initié une procédure de DIG sur le linéaire qui relève de sa compétence, 98 km se situent sur le territoire du SAGE Scarpe aval. La DIG pour l'Elnon est prévue pour 2011. L'Elnon est sous compétence du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE).

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'utilisation de l'outil DIG pour l'entretien des cours d'eau.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Structures compétentes en entretien de cours d'eau, 2010



Liens vers le document SAGE



Objectif 3.5

Indicateur 3.5.d

# Actions mises en oeuvre en lien avec le PDPG

## Contexte

Le Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) définit les actions à entreprendre pour la préservation, la restauration et la mise en valeur piscicole des milieux aquatiques. Ces actions concernent notamment la réhabilitation de zones de fraie pour favoriser la reproduction naturelle des espèces et le rétablissement de la libre circulation piscicole par l'aménagement des ouvrages hydrauliques.

Le territoire du SAGE Scarpe aval s'inscrit dans le contexte piscicole Scarpe-Escaut, contexte cyprinicole dont l'espèce repère est le brochet.

## Analyse

En 2009, 0,45 ha de zone de fraie pour le brochet ont été réhabilités sur la commune de Marchiennes. Un projet de réhabilitation d'environ 1 ha est prévu pour l'année 2010 sur les Fontaines d'Hertain à Wallers. Ces projets représentent un peu plus de 5 % de l'objectif fixé dans le SAGE (réhabilitation de 26 ha prévue).

Concernant la libre circulation piscicole, le SAGE a identifié 3 ouvrages prioritaires à aménager à court terme. Ces ouvrages permettent de rétablir la circulation au sein des zones de reproduction les plus favorables. Ces travaux ne sont pas prévus à ce jour.

### Reproduction piscicole

-  Zones de fraie quasi fonctionnelles ou potentielles

### Libre circulation piscicole

-  Ouvrages hydrauliques à aménager à court terme
-  Ouvrages hydrauliques à aménager à moyen terme

-  Voies navigables
-  Réseau primaire
-  Réseau secondaire

-  Périmètre administratif du SAGE
-  Limites communales

## Définition de l'indicateur

Evaluer les actions mises en œuvre pour améliorer la circulation et la reproduction piscicoles.

## Fréquence

Tous les ans

## Source

PNR Scarpe-Escaut, 2010



Source : PNRSE - 2005  
BD Carto - IGN© - 2004

[Liens vers le document SAGE](#)

## Objectif 4 - *Préserver et valoriser les milieux naturels et humides*

### Stratégie du SAGE

Le SAGE a identifié des espaces à enjeux et à enjeux prioritaires pour la gestion de l'eau. Ces espaces ont une grande valeur biologique et sont des éléments du territoire essentiels pour la lutte contre les inondations, la prévention et la lutte contre les pollutions. Il est indispensable de préserver leurs fonctions et lorsque cela est possible, de réhabiliter certains milieux pour en améliorer la qualité biologique et donc leur fonctionnalité.

Du fait des rôles multiples que jouent ces milieux, la stratégie du SAGE contribuera à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par la DCE.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
4a	Evolution de l'occupation du sol	PNRSE	Tous les 5 ans	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
4b	Superficie d'espaces à enjeux classés en zone N ou secteur spécifique / superficie d'espaces à enjeux identifiés	PNRSE	Tous les ans	
4c	Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité, gérée ou réhabilitée	PNRSE, Conseil Général, Collectivité	Tous les ans	

Objectif 4

Indicateur 4.a

# Evolution de l'occupation du sol

### Contexte

Le territoire présente l'une des plus fortes densités de France, avec 456 hab/km<sup>2</sup>. L'urbanisation croissante impacte les milieux naturels et par l'imperméabilisation des sols augmente le ruissellement et donc le risque d'inondations.

### Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution de l'occupation des sols.

### Fréquence

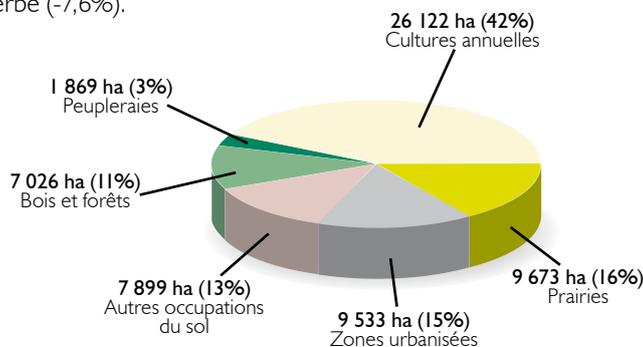
Tous les 5 ans

### Source

PNR Scarpe-Escaut, 2003

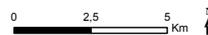
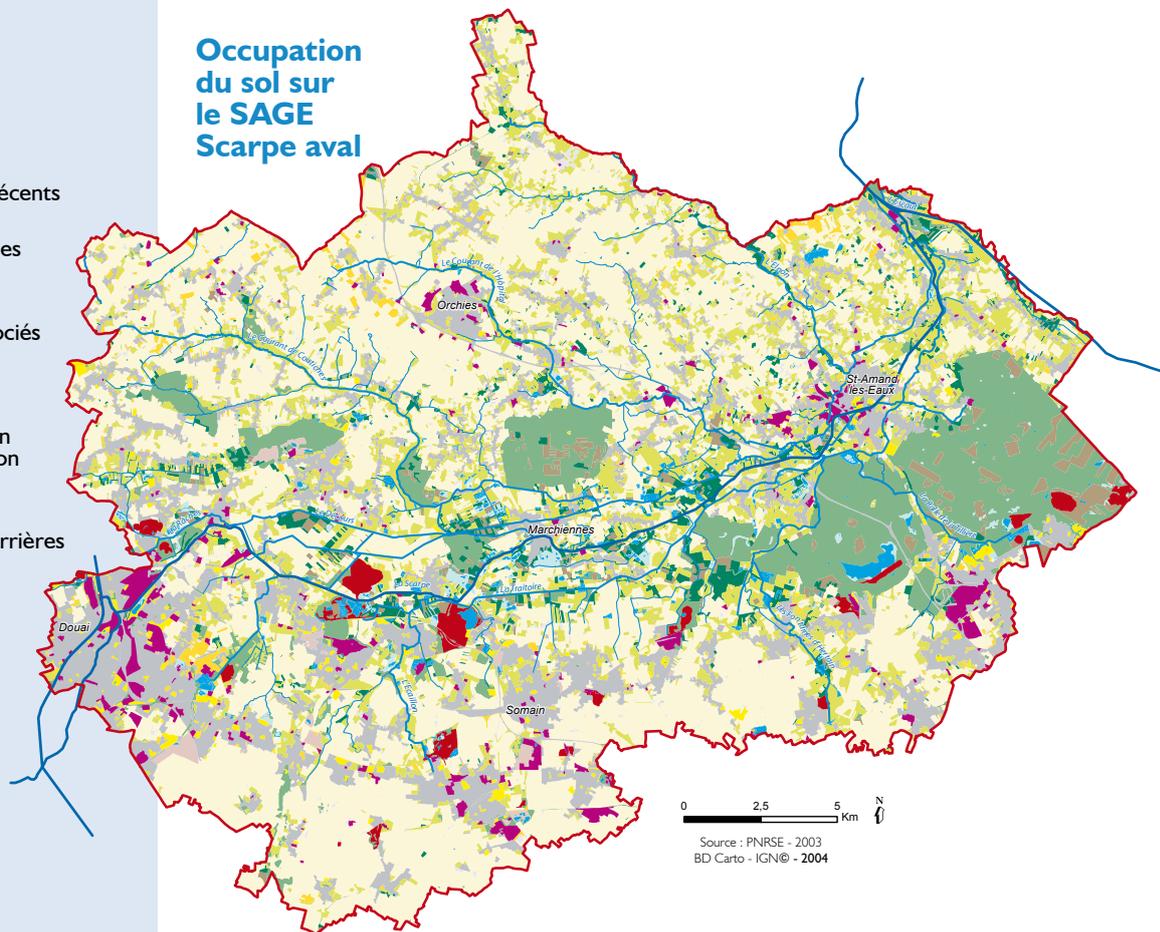
### Analyse

Entre 1998 et 2003, l'évolution de l'occupation des sols est marquée par une progression des cultures annuelles (+1,7%) et à moindre échelle des zones urbanisées (+0,9%), au détriment essentiellement des prairies et espaces en herbe (-7,6%).



### Occupation du sol sur le SAGE Scarpe aval

- Bois et forêts
  - Peupleraies
  - Coupes et reboisements récents
  - Cultures annuelles
  - Autres occupations agricoles
  - Prairies
  - Marais
  - Plans d'eau et espaces associés
  - Espaces verts artificialisés non agricoles
  - Habitat rural isolé
  - Habitat, équipement urbain et réseau de communication
  - Zones d'activités
  - Terrils et espaces associés
  - Décharges, chantiers et carrières
- 
- Voies navigables
  - Réseau primaire
  - Réseau secondaire
  - Périmètre administratif du SAGE



Source : PNRSE - 2003  
BD Carto - IGN© - 2004

[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 4

Indicateur 4.b

## Superficie d'espaces à enjeux classés en zone N ou secteur spécifique / superficie d'espaces à enjeux identifiés

### Contexte

La CLE a identifié 10 420 ha d'espaces à enjeux pour l'eau qui constituent des zones d'intérêt pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE. Le SAGE préconise de préserver ces espaces de l'urbanisation et d'intégrer des prescriptions particulières au sein des documents d'urbanisme pour éviter les usages qui peuvent porter atteinte à ces espaces.

### Définition de l'indicateur

Evaluer la prise en compte des milieux naturels dans les documents d'urbanisme.

### Fréquence

Tous les ans

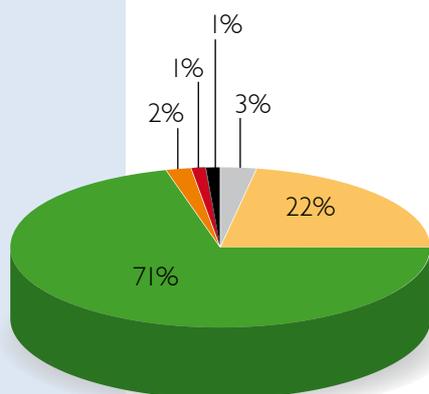
### Source

PNR Scarpe-Escaut

### Analyse par arrondissement

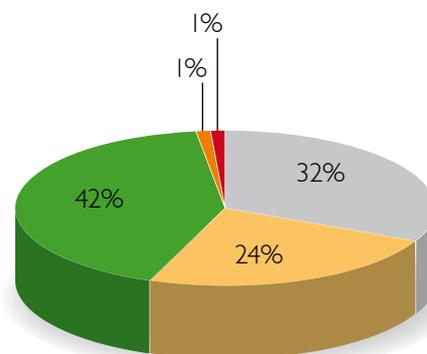
- **Arrondissement de Douai** : au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 93% des espaces à enjeux sont classés en zone agricole ou naturelle. Seuls 3% des espaces à enjeux sont dans des communes qui ne disposent pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- **Arrondissement de Valenciennes** : au 1<sup>er</sup> janvier 2006, 66% des espaces à enjeux sont classés en zone agricole ou naturelle. Cependant, 32% des espaces à enjeux se situent dans des communes ne disposant pas de PLU.
- **Arrondissement de Lille** : les données sur les documents d'urbanisme ne sont pas disponibles actuellement.

### Répartition des espaces à enjeux en fonction du zonage des PLU



**Arrondissement de Douai**  
1<sup>er</sup> janvier 2009

Source : DDTM Douai - 2009



**Arrondissement de Valenciennes**  
1<sup>er</sup> janvier 2006

Source : DDTM Valenciennes - 2006

- Sans PLU
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone à urbaniser
- Zone urbaine
- Autres

[Liens vers le document SAGE](#)



## Objectif 5 - *Maîtriser les écoulements et lutter contre les inondations*

### Stratégie du SAGE

Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes en maîtrisant les écoulements sur l'ensemble du territoire par la protection des zones d'expansion de crues, une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques, l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales...

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
5a	Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues	Structure à compétence hydraulique	Tous les ans	
5b	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris	Services de l'Etat	Tous les ans	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
5c	Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée	Structure à compétence hydraulique	Tous les ans	
5d	Actions de porter à connaissance "inondations"	DREAL, PNRSE	Tous les ans	

Objectif 5

Indicateur 5.a

# Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues

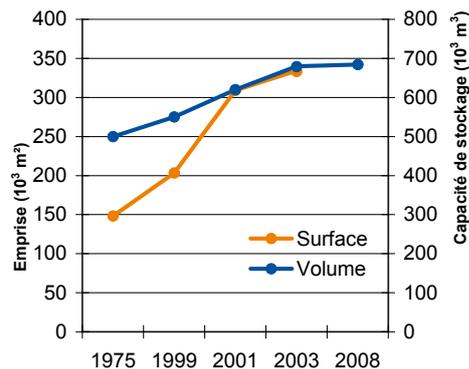
### Contexte

Le réseau hydrographique ayant été fortement aménagé au cours des siècles, les pics de crues sont plus rapides et plus élevés. Il est donc nécessaire de préserver le champ d'expansion de crues existant et d'aménager de nouvelles zones d'expansion de crues. Ces zones peuvent également constituer des milieux naturels intéressants en terme de biodiversité.

### Analyse

Les zones d'expansion des crues aménagées permettent de stocker près de 700 000 m<sup>3</sup> d'eau. Plusieurs projets sont en cours sur les communes d'Orchies, Fenain et Saint-Amand-les-Eaux. Ils représentent un volume de stockage d'environ 78 000 m<sup>3</sup>.

*NB : Ne sont prises en compte uniquement les zones naturelles ou semi naturelles.*



### Définition de l'indicateur

Evaluer les volumes et surfaces des zones d'expansion de crues aménagées.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Structure à compétence hydraulique, 2010

### Localisation des Zones d'expansion de crues et des bassins de rétention



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.b

# Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris

### Contexte

A l'échelle de la région, le territoire de la Scarpe aval ne fait pas partie de ceux qui sont le plus soumis aux risques d'inondations. Cependant, le territoire est très densément peuplé et les origines des inondations sont très diverses : débordements de cours d'eau, remontées de nappe, dysfonctionnements de réseau ou de stations de relevage...

### Analyse

La loi du 13 juillet 1982 a instauré les arrêtés de catastrophe naturelle. 20 communes sur les 75 que compte le SAGE ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle suite aux inondations de 1993-1994. Depuis cette date et suite à la tempête de 1999, un arrêté de catastrophe naturelle "inondations, coulées de boues" a

été pris sur l'ensemble des communes du SAGE. En 2002 et 2005, les communes de Douai, Waziers, Fenain et Somain ont également été touchées par des inondations par remontée de nappe. En 2007, 2 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur les communes d'Orchies et Moncheaux.

### Définition de l'indicateur

Evaluer le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

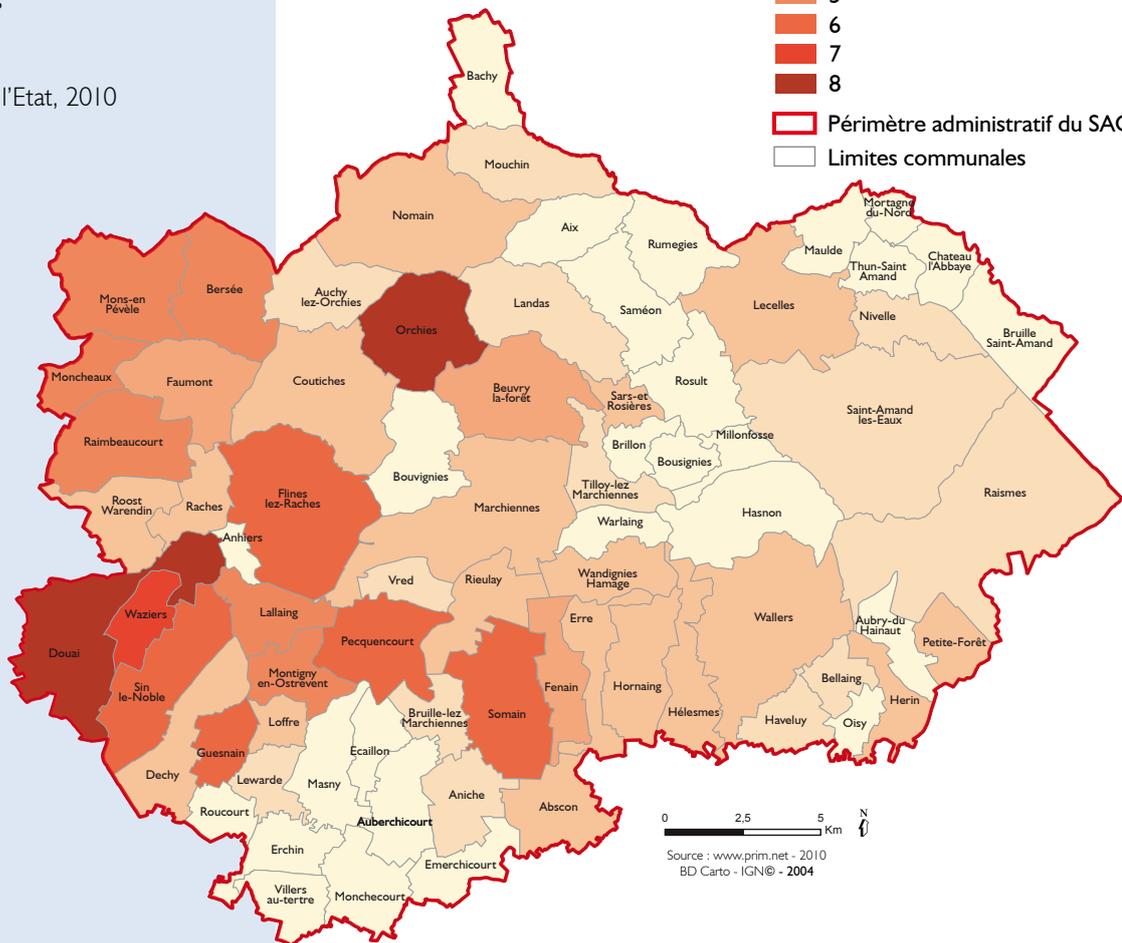
Services de l'Etat, 2010

### Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris par commune

#### Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle



Périmètre administratif du SAGE  
 Limites communales



0 2.5 5 Km  
 Source : www.prim.net - 2010  
 BD Carto - IGN © - 2004

[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.c

# Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée

### Contexte

Le réseau hydrographique est très dense et très anthropisé. L'un de ses rôles est d'évacuer les eaux ne pouvant être retenues en amont. Il est donc indispensable de le gérer de manière coordonnée, ce qui passe par la poursuite, l'amélioration et la coordination de la gestion des nombreux ouvrages hydrauliques.

### Définition de l'indicateur

Evaluer les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Gestionnaires hydrauliques, 2010

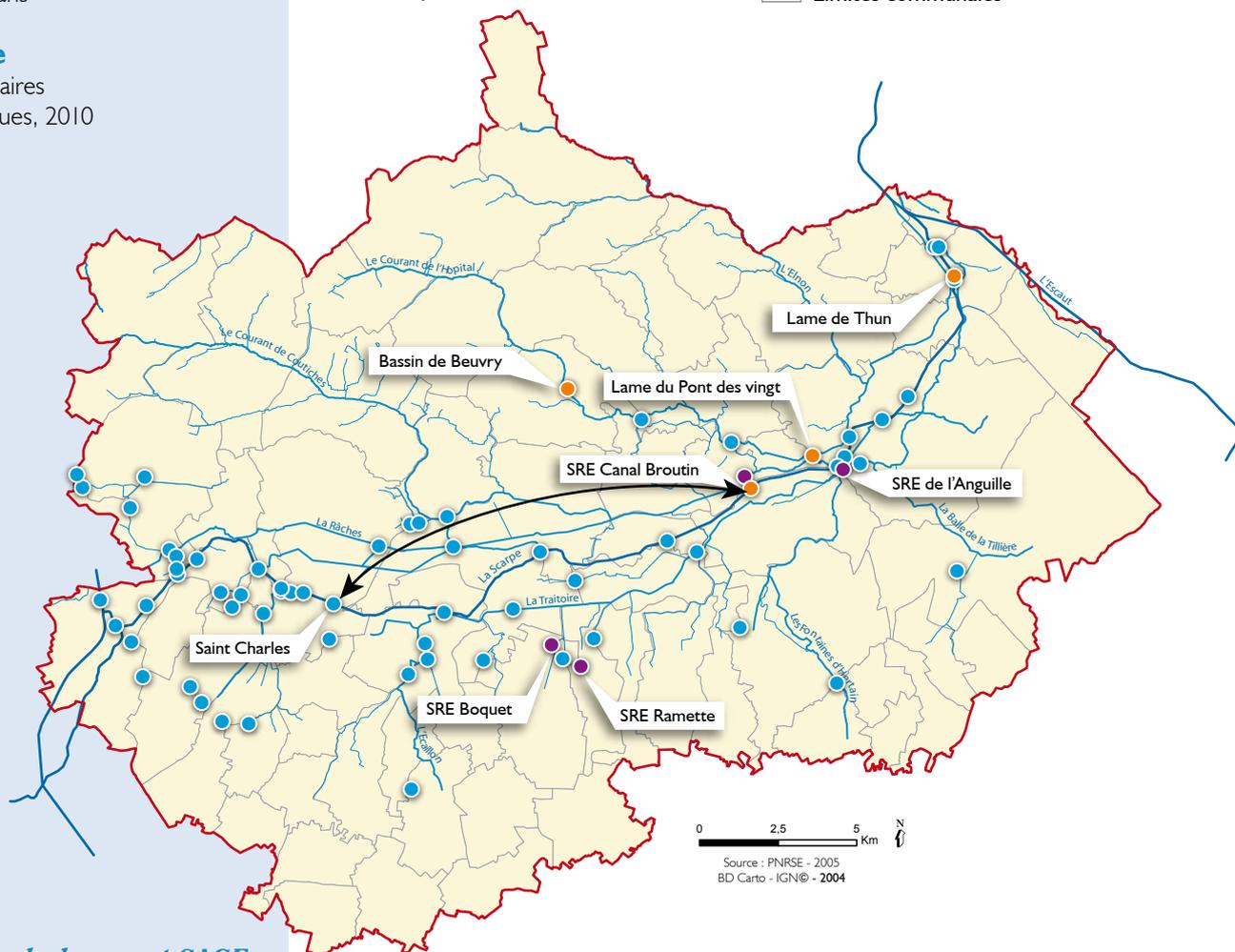
### Analyse

Actuellement 8 ouvrages sont en télégestion, c'est-à-dire qu'ils peuvent être gérés à distance. La gestion de 4 de ces ouvrages, sous compétence du SMAHVSBE, est automatique et liée aux informations transmises par un autre ouvrage, c'est ce qu'on appelle "l'intersite". Par exemple, si la lame du Pont des Vingt a une alerte niveau haut, cette dernière appelle la lame de Thun pour qu'elle s'abaisse.

L'ensemble des autres ouvrages est en télésurveillance.

Les pompes St Charles et du canal Broutin gèrent toutes deux les eaux du Décours. Le SAGE a proposé l'expérimentation d'une gestion coordonnée de ces ouvrages. A ce jour ce mode de gestion n'a pas été mis en œuvre.

- Ouvrages hydrauliques
- Ouvrages hydrauliques en "intersite"
- Ouvrages en télégestion
- ↔ Proposition de coordination
- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.d

## Action de "Porter à connaissance" inondations

### Contexte

Les risques d'inondations doivent être connus du plus grand nombre, et notamment des élus, des techniciens et des particuliers. Parfaire la connaissance et la diffuser sont donc nécessaires.

### Définition de l'indicateur

Evaluer la diffusion des connaissances sur les inondations.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

DREAL, PNRSE, 2010

### Analyse

L'Atlas des Zones Inondables (AZI) a pour objectif de déterminer les limites de crues décennales et centennales en prenant en compte les aménagements existants et leurs différents fonctionnements. Ce document est en cours de finalisation.

L'ensemble des acteurs a été consulté sur le projet de cartographie.

En 2007, la CLE a également porté à connaissance la mémoire des inondations (coupure de journaux, photos,...) à l'ensemble des communes du SAGE.



▲ Inondations à Coutiches - 4 juillet 2005 ▼



[Lien vers le document SAGE](#)

## Objectif 6 - *Améliorer la connaissance*

La mise en œuvre du SAGE concerne l'ensemble des acteurs. Il s'agit donc d'améliorer la connaissance sur l'eau au niveau du territoire et de diffuser le plus largement possible les données du SAGE sous une forme adaptée en fonction du public visé.

n°	Indicateurs de réalisation et de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
6a	Lettre d'information diffusée et thèmes traités	Structure animatrice du SAGE	Tous les ans	
6b	Actions de formation, de communication, de sensibilisation réalisées	Structure animatrice du SAGE, EPCL, communes, association	Tous les ans	

### Objectif 6

#### Indicateur 6.a

## Lettre d'information diffusée et thèmes traités

### Contexte

La CLE édite une lettre d'information annuelle accompagnée d'une fiche information technique afin de communiquer auprès des acteurs sur les enjeux liés à l'eau, les expériences menées par les communes...

### Définition de l'indicateur

Evaluer la diffusion de la lettre d'information et les thèmes traités.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Structure animatrice du SAGE, 2010

### Analyse

La lettre d'information et les fiches infos ont permis d'aborder :

- la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme
- la coopération transfrontalière
- l'engagement pour la maîtrise de l'utilisation des pesticides
- les pollutions accidentelles
- les ripisylves
- les nouvelles missions de la CLE en phase de mise en œuvre et sa nouvelle organisation.

Un questionnaire d'évaluation a été envoyé à tous les destinataires (2000 exemplaires) de cette lettre. 1.7% des questionnaires ont été retournés. Les destinataires sont globalement satisfaits de ce format et ont proposé des sujets pour les prochains numéros.



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 6

**Indicateur 6.b**

## Actions de formation, de communication et de sensibilisation réalisées

### Contexte

Chacun a son rôle à jouer pour améliorer la gestion de l'eau, mais tous ne disposent pas des informations et compétences nécessaires pour y parvenir. Afin de faciliter la mise en œuvre, il est donc indispensable de mettre en place des actions d'information, de sensibilisation mais aussi des formation adaptées aux publics concernés.

### Définition de l'indicateur

Evaluer les efforts faits pour mettre en place des actions de formation, communication et sensibilisation.

### Fréquence

Tous les ans

### Source

Structure animatrice du SAGE, 2010

### Analyse

Outre la lettre d'information, la CLE a mis en place d'autres outils de communication et de sensibilisation :

- Une journée d'information a été organisée sur la thématiques des produits phytosanitaires non agricoles, à laquelle 49 personnes ont participé. Les participants ont assisté à des présentations d'expériences par différents partenaires (VNF, Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, Agence de l'Eau Artois Picardie) et à une visite de terrain afin d'illustrer ces expériences.
- Des articles ont été rédigés sur les thématiques : travaux dans les zones humides, entretien de cours d'eau et aménagement de plan d'eau. Ils ont été diffusés à l'ensemble des communes et intercommunalités du territoire pour qu'elles puissent les faire paraître dans leurs journaux locaux.
- Des présentations des orientations du SAGE ont eu lieu lors d'une réunion des élus du SMAHVSBE et auprès des propriétaires forestiers présents lors d'une réunion d'information sur les ripisylves organisée par le CRPF.

Une "conférence de presse" a également été organisée pour officialiser l'approbation.

En parallèle, plusieurs intercommunalités ou communes ont mis en place des outils de sensibilisation et de formation :

- La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent a mis en place une formation sur la gestion différenciée, à destination des agents communaux.
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sensibilise les petits et les grands sur la gestion de l'eau, via l'Ec'eau bus. Une convention entre la CAPH et le PNR Scarpe-Escaut permet aux communes du SAGE de bénéficier de cet outil gratuitement dans la limite de 10 interventions par an.
- La commune d'Haveluy a profité du concours des maisons fleuries pour sensibiliser ses habitants à l'utilisation de semences locales et à la gestion différenciée.



Lancement officiel de la mise en oeuvre du SAGE



L'Ec'eau bus



Journée d'information sur les phytosanitaires non agricoles

Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : Alain Bocquet  
Directeur de publication : Daniel Mio  
Responsable de publication : Michel Marchyllie, Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
Coordination : Tangui Lefort, Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
Conception et rédaction : Ludivine Millamon, Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
Conception graphique et cartographie : Simon Demarcq, Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
Photos : Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut  
Sources Cartographiques : PPIGE©



### Secrétariat technique

Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
 Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71  
 E-mail : sage@pnr-scarpe-escaut.fr - site internet : ww.pnr-scarpe-escaut.fr

### Nos partenaires



- Abcon
- Aix
- Anhiers
- Aniche
- Auberchicourt
- Aubry-Du-Hainaut
- Auchy-Lez-Orchies
- Bachy
- Bellaing
- Bersee
- Beuvry-La-Foret
- Bousignies
- Bouvignies
- Brillon
- Bruille-Lez-Marchiennes
- Bruille-Saint-Amand
- Chateau-L'Abbaye
- Coutiches
- Dechy
- Douai
- Ecaillon
- Emerchicourt
- Erchin
- Erre
- Faumont
- Fenain
- Flines-Lez-Raches
- Guesnain
- Hasnon
- Haveluy
- Helesmes
- Herin
- Hornaing
- Lallaing
- Landas
- Lecelles
- Lewarde
- Loffre
- Marchiennes
- Masny
- Maulde
- Millonfosse
- Moncheaux
- Monchecourt
- Mons-En-Pevele
- Montigny-En-Ostrevent
- Mortagne-Du-Nord
- Mouchin
- Nivelle
- Nomain
- Oisy
- Orchies
- Pecquencourt
- Petite-Forêt
- Raches
- Raimbeaucourt
- Raismes
- Rieulay
- Roost-Warendin
- Rosult
- Roucourt
- Rumegies
- Saint-Amand-Les-Eaux
- Sameon
- Sars-Et-Rosieres
- Sin-Le-Noble
- Somain
- Thun-Saint-Amand
- Tilloy-Lez-Marchiennes
- Villers-Au-Tertre
- Vred
- Wallers
- Wandignies-Hamage
- Warlaing
- Waziers